



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté.
Égalité
Fraternité*

Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial

Bureau de l'environnement
et de l'aménagement

COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE LA SOCIÉTÉ DE PROPRIÉTÉ ET D'ENVIRONNEMENT DE NORMANDIE (SPEN) A BILLY (commune de Valambray)

Compte-rendu de la réunion du 22 mai 2024

La commission de suivi de site de la SPEN s'est réunie à la préfecture du Calvados le mercredi 22 mai 2024 à 10 h 30, sous la présidence de Mme Estelle JARDIN, directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial à la préfecture du Calvados.

Participaient à la réunion les membres de la commission suivants :

- M. Laurent PALIX et M. Mickael RAULT représentant l'unité bi-départementale Calvados-Manche de la DREAL Normandie
- Mme Delphine LEROY, représentant le directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM) du Calvados
- Mme Angélique LEMIERE, conseillère départementale
- Mme Marie-Pierre JEANNE, adjointe au maire de Valambray
- Mme Anne Mary LAFOSSE, conseillère municipale de la commune de Valambray
- M. Michel HORN, représentant le GRAPE
- Mme Claudine JOLY, présidente du CREPAN
- M. Emile CONSTANT, membre du CREPAN
- M. Sébastien LAUVRAY accompagné de son successeur, M. Morgan HUMEAU, à la direction de l'unité opérationnelle site de Billy / SPEN
- M. Bruno DEPIERRE, directeur des unités industrielles VEOLIA RVD Normandie

Etaient excusés :

- M. Pascal HAGUES, référent ICPE Normandie Ouest VEOLIA RVD Normandie
- Mme Maryse LEBERTRE, chargée de veille et responsable ICPE Normandie Ouest VEOLIA RVD Normandie

Mme JARDIN présente les points inscrits à l'ordre du jour de la réunion de la CSS :

- 1 - désignation des membres du bureau
- 2 - approbation du compte-rendu de la réunion du 3 mai 2023
- 3 - présentation du rapport d'activités 2023
- 4 - questions diverses.

1 – Désignation des membres du bureau

1 - Un nouvel arrêté a été pris le 19 avril 2024 portant composition et fonctionnement de la CSS pour les 5 années à venir. Les membres titulaires et suppléants n'ont pas changé. Néanmoins, à l'occasion de cette 1^{ère} CSS réunie dans le cadre de ce nouvel arrêté, il convient de désigner les membres de bureau pour chacun des collèges.

Il est proposé aux membres de la CSS de reconduire le mandat des membres du bureau précédemment désignés. Cette proposition ne fait pas l'objet de remarque. Le bureau est donc ainsi constitué :

1 - Collège « Administration de l'Etat »	Le représentant de l'unité bi-départementale Calvados Manche de la DREAL
2 - Collège « Elus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernées »	Angélique LEMIERE, conseillère départementale
3 - Collège « Riverains d'installations classées ou associations de protection de l'environnement »	M. Emile CONSTANT, CREPAN
4 - Collège « Exploitants d'installations classées ou organisme professionnels les représentants »	M. Pascal HAGUES, VEOLIA
5 - Collège « Salariés de l'installation classée »	M. Fabien QUIGNON

2 - Approbation du compte-rendu

Mme JARDIN demande aux membres de la commission s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la dernière réunion de la CSS. En l'absence de remarques, le compte-rendu de la réunion du 3 mai 2023 est approuvé.

3 - Présentation du rapport d'activités 2023

M. LAUVRAY procède ensuite à la présentation du bilan de l'activité de l'installation de stockage de déchets ultimes non dangereux en 2023 (cf présentation jointe en annexe).

4 - Questions diverses

4a – levage de la restriction de circulation et projet de déviation

Mme JOLY demande si la déviation projetée va engendrer davantage de trafic et si elle induira une artificialisation importante des sols.

M. LAUVRAY explique que la majeure partie des camions vient des exutoires de Veolia. La future déviation utilisera essentiellement 2 kms de chemins existants, l'impact sera limité. La déviation permettra aux usagers du hameau de Béneauville de ne plus voir circuler de camions à destination du site de Veolia ou de la carrière.

Mme JARDIN indique que le projet de déviation fait suite au travail de concertation avec les élus et fait l'objet d'une attention particulière des services de l'État.

M. PALIX observe qu'il reste encore des points à éclaircir.

Mme JEANNE rappelle que le projet de déviation est ancien. L'interdiction de la circulation des camions au hameau de Béneauville a relancé la problématique. Elle se félicite de l'avancée du projet, la déviation permettra d'assurer la protection des habitants et des écoliers du hameau de Billy (Valambray)

M. DEPIERRE souligne le fait que le projet est partagé par l'ensemble des acteurs locaux y compris par les entreprises.

M. LAUVRAY regrette que l'exploitant se voit imposer une clause selon laquelle la majorité des apports soit issue du Calvados.

M. DEPIERRE précise que le nombre de centres de stockage diminue. Ainsi, depuis la fermeture d'Etares au Havre, il n'y a plus suffisamment d'exutoires en ex Haute-Normandie. Au regard de l'égalité de concurrence, l'exploitant a fait une demande écrite dans une réponse à un rapport d'inspection en décembre 2023 afin que cette clause soit levée à l'instar d'une autre exploitation concurrente plus récente située à proximité.

M. PALIX répond que VEOLIA doit avoir un traitement identique aux autres entreprises. Auparavant, l'approche était départementale, elle est dorénavant régionale dans la logique du SCOP. Cette clause n'a plus de raison d'être.

4b – Déchets verts, valorisation compostage et odeurs

Mme LEMIERE observe une augmentation du nombre de camions transportant des déchets verts.

M. LAUVRAY précise que les véhicules transportant les déchets verts sont des camions ampliroll en provenance du SYVEDAC, Val-ès-Dunes et Normandie Cabourg Pays d'Auge. Ils sont moins volumineux que les semi-remorques à fond mouvant à destination du centre d'enfouissement. Toutefois le trafic est directement lié au volume de déchets verts dont la production est favorisée cette année par les conditions météorologiques.

Mme JARDIN rappelle que la partie déchets verts ne fait pas l'objet de la CSS.

Mme JOLY demande si le développement d'activité pourrait concerner des méthaniseurs.

M. DEPIERRE répond que le développement de l'activité est lié au projet d'extension du carrier. La valorisation des biodéchets alimentaires et du compostage sont des sujets de réflexion mais qu'il n'y a rien d'engagé à l'heure actuelle.

Au sujet des odeurs générées par l'activité de compostage, M. LAUVRAY indique que des produits masquants sont utilisés pour en limiter les nuisances. Veolia a pris l'initiative de financer une formation à l'identification d'odeurs afin de constituer un jury de nez pour identifier les sources. Cette formation sur la base du volontariat permettra d'améliorer la connaissance des riverains et d'avoir un partenariat constructif.

Mme JEANNE considère que le problème ne se pose plus de façon aussi sensible sur la commune mais cela dépend des vents. Des progrès ont été faits depuis 18 ans.

Mme LEMIERE demande davantage de communication auprès de la population. Les habitants doivent savoir que l'exploitant est à l'écoute.

M. DEPIERRE admet que le stockage et le compostage génèrent des odeurs. Les signalements précisant l'heure, l'endroit et les ressentis sont recoupés avec la météo et l'activité de l'exploitation afin de mobiliser les moyens adéquats d'actions. Un numéro de téléphone et une boîte vocale dédiée permettent de recueillir ces informations qui sont ensuite enregistrées et constituent un outil d'aide opérationnelle.

M. LAUVRAY ajoute que la mairie est informée au préalable des travaux prévus sur le site.

Mme LAFOSSE indique que l'exploitant peut également communiquer, après validation de la mairie, via Intramuros, la plateforme d'information communale accessible directement par les entreprises qui peuvent y avoir leur page.

M. PALIX estime qu'il convient d'accentuer la prévention pour aller au-delà des règles de l'art.

4c - Biogaz

En réponse aux interrogations, M. LAUVRAY explique le mode de récupération du biogaz. La production de biogaz et de lixiviats diminue dans le temps mais fait l'objet d'un suivi pendant 30 ans.

M. PALIX demande si la production de biogaz est surdimensionnée par rapport aux besoins.

M. DEPIERRE répond par la négative. L'installation mise en place permet d'absorber les pics. Le traitement de lixiviats consomme beaucoup d'énergie.

M. LAUVRAY ajoute qu'une 3ème chaudière est prévue en 2027.

En réponse à M. PALIX, il indique que le site a été sous exploité pendant longtemps. Au rythme actuel, les

vides de fouilles actuels permettraient la poursuite de l'activité jusqu'en 2036, sous réserve d'une autorisation de prolongation (au-delà de 2032). Le dépôt d'un dossier de demande de prolongation est prévu.

4d – Photovoltaïque

En réponse aux interrogations relatives à l'utilisation du site pour l'implantation d'installations photovoltaïques, M. LAUVRAY indique que seuls pourraient être concernés les casiers fermés, ce qui représenterait 5-6 hectares. Le PLU serait cependant à modifier.

Mme JARDIN précise qu'il appartient à la mairie de déclarer le site concerné en zone d'accélération des énergies renouvelables, en lien avec la DDTM, guichet unique.

4e – Nitrates

Mme LEMIERE revient sur le nitrate détecté à des taux anormaux par le passé.

M. LAUVRAY rappelle que la DREAL indiquait que ce taux ne dépendait pas de l'activité de l'ISDN, les piézomètres n'enregistrant pas de nitrates en aval du site.

Après la réunion, Mme LEROY confirme que les services de l'ARS sont compétents sur ce point, s'agissant d'eaux souterraines et d'un piézomètre situé dans l'aire d'alimentation de captage d'Ingouville. Un courrier de saisine est adressé à l'ARS à cette fin.

Les représentants des associations se disent intéressés par une visite du site.

Les membres de la commission n'ayant pas d'autres observations à formuler, la séance est levée.

Pour le Préfet et par délégation,
la directrice



Estelle JARDIN



ISDND de Billy Bilan 2023

CSS du 22/05/2024

RECYCLAGE & VALORISATION DES DECHETS



Ecopôle de BILLY Situation

Plate-forme de compostage



Zone Sud : en cours
d'exploitation



Station
traitement
Lixiviât Biogaz



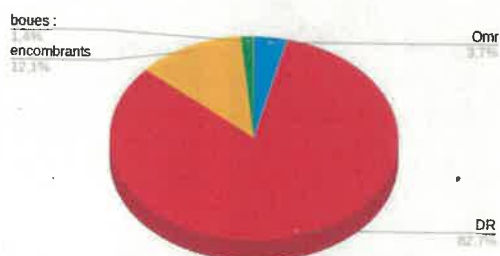
Billy 1 et Zone
centre. **Casiers
Fermés**





Chiffres clés 2023

Global site



I.S.D.U.N.D

2023 : 79 927 t

(capacité annuelle : 80 000 t)

1 629 000 Nm³

de biogaz Valorisé

14 381 m³

de Lixiviats produit

5 ETP sur site, 2 conducteurs d'engins polyvalents, 1 Agents de contrôle à quai, 1 agent d'exploitation, 1 techniciens Lixiviats/biogaz

14,87 Ha

surface totale de l'I.S.D.U.N.D Billy dont 9 Ha de fermé et 2 Ha en cours d'exploitation



En 2023, Veolia a contractualisé 1 CDI au poste de conducteur d'engins sur le centre d'enfouissement + 1 CDI au poste d'Agent de contrôle à quai pour le renforcement du contrôle qualité

Chiffres clés 2023

Répartition des apports par zone géographique

département	61	14	76	27	Total général
Total général	2 180	26 724	46 546	4 477	79 927
Répartition par département	2,73%	33,43%	58,24 % (67,69% en 2022)	5,60% (6,38% en 2023)	100%

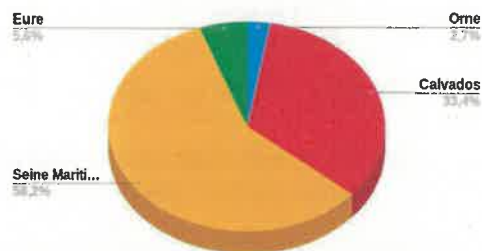


17,89 camions/jour

moyenne annuelle pour 20 en moyenne par jour d'autoriser

4 472 Camions sur 2023

pour 5 000 autorisés



Baisse de 11 % des apports hors Basse-Normandie.

NB : Veolia a fait une demande de modification de la zone de chalandise des déchets résiduels après tri admissibles dans notre ISDUND, afin d'harmoniser l'origine géographique des déchets traités au niveau régional en vertu du respect du principe de concurrence loyale. En effet notre voisin le plus proche est autorisé à recevoir des déchets de Seine Maritime.

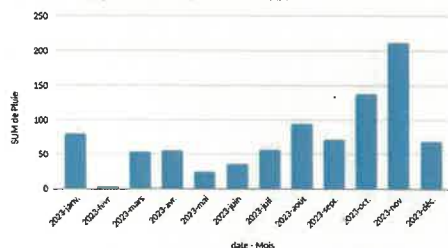
Chiffres clés 2023

Météo et Lixiviats

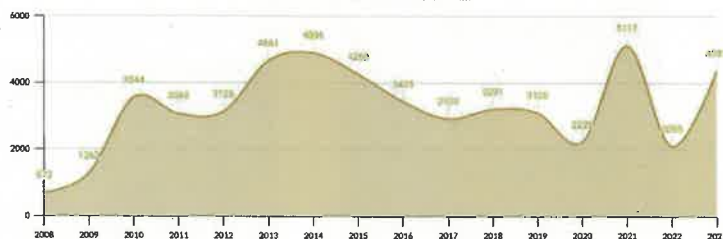
Un bilan Positif : 2023 a été marqué par une pluviométrie exceptionnelle : 890 mm alors qu'en 2022 nous avons reçu 486 mm.

Année "Normale" : 774 mn de précipitation

Suivi mensuel pluviométrie SPEN BILLY 2023



PRODUCTION LIXIVIATS ANNUEL



2023 a été l'année de mise en service de la station lixiviats biogaz. Les lixiviats ont été traité en début d'année 2023 par les Nucléos puis par la nouvelle station à partir de Juin.

Événements marquant

Bilan 2023 et perspectives 2024

- **Janvier à Juin** : couverture définitive des subdivisions 1 à 3 du casier 3
→ Terrassement, drainage, pose des puits et réseaux biogaz et engazonnement
- **Mai** : mise en service de la nouvelle Station
- Suite à la maintenance du bassin en 2022, réseau bornes incendie hors service début 2023
- **Les principaux travaux prévus en 2024** sont :
 - Couverture provisoire des subdivisions 6-7 du casier 3
 - Réalisation de la bavette des alvéoles 6-7
 - Mise en place du dégazage provisoire des alvéoles en exploitation
 - Prolongation du réseau 315 du biogaz
 - Réalisation des travaux de défense incendie prévu : subdivision du bassin principal EP et création de la piste pompier en zone station



Analyses

Émissions Diffuses - Efficacité de confinement

L'analyse des émissions diffuses permet de contrôler l'efficacité de confinement des déchets ces études s'opèrent après une couverture finale puis tous les 3 ans

- Nouvelle technique : mis en œuvre une campagne de détection par "Laser Méthane" aéroporté sur un drone.



- Identification des zones émettrices et définition d'un plan d'actions



Émissions Diffuses - Efficacité de confinement

-

-

[illegible][illegible]

aperte poi  **VEOLIA**

#weare
RESOURCES

RECYCLAGE & VALORISATION DES DECHETS

